



Séance du Conseil d'Administration du 10 mars 2020

**Délibération du CA relative aux délégations accordées à la (e) directrice (teur) générale()
(ou, le cas échéant, la (e) directrice (teur) générale() par interim)**

(point n° 7 : Délégations)

Vu les articles 186, 187, 193 et 194 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'article R822-16 du code de l'éducation,

○ **Point général :**

Décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (G.B.C.P)			
N° article	Catégories d'opérations	Détail de l'opération	Seuil / Echéance
193	DEPENSES Dans la limite du seuil fixé, le conseil d'administration délègue à la (e) directrice (teur) générale() (ou, le cas échéant, la (e) directrice (teur) générale() par interim) son pouvoir de décision	Remise gracieuse en cas de gêne du débiteur	160 € hors taxe
		Remise gracieuse des intérêts moratoires	160 € hors taxe
		Admission en non-valeur lorsque la créance est irrécouvrable	160 € hors taxe
		Rabais, remises, ristournes accordés à des fins commerciales	5 000 € hors taxe
194	DEPENSES Dans la limite du seuil fixé, le conseil d'administration délègue à la (e) directrice (teur) générale() (ou, le cas échéant, la (e) directrice (teur) générale() par interim) son pouvoir de décision	Engagement de dépense en matière d'acquisitions immobilières	Dans la limite du budget voté
		Engagement de dépense pour les autres contrats	Dans la limite du budget voté

Décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (G.B.C.P)			
N° article	Catégories d'opérations	Détail de l'opération	Seuil / Echéance
186	L'ordonnateur informe l'organe délibérant des délégations qu'il accorde en application de l'article 10	Lister les délégations accordées	1er CA de l'année civile
187	RECETTES Dans la limite du seuil fixé, le conseil d'administration délègue à la (e) directrice (teur) générale() (ou, le cas échéant, la (e) directrice (teur) générale() par interim) son pouvoir de décision	Aliénation de biens immobiliers	1 €
		Acceptation de dons et legs faits sans charge, condition ou affectation immobilière	aucun
		Baux et locations d'immeubles	1 €
		Convention de recettes	aucun
		Vente d'objets mobiliers	aucun

Article R822-16 du code de l'éducation	
	La (e) directrice (teur) générale() (ou, le cas échéant, la (e) directrice (teur) générale() par interim), est autorisé(e) à transiger et à signer les conventions correspondantes.
	La (e) directrice (teur) générale() (ou, le cas échéant, la (e) directrice (teur) générale() par interim), est autorisée(e) à lancer, attribuer et signer les marchés, les contrats et les conventions, dans la limite du budget voté par le conseil d'administration.

○ Point Spécifique concernant le projet de marché pour la construction de la résidence Dumont d'Urville :

Le Conseil d'Administration donne délégation à la Directrice générale à effet de lancer, d'attribuer et de signer le marché pour la construction de la résidence Dumont d'Urville.

Nombre de membres participant à la délibération : 12

Nombre de procurations : 1

Abstentions : 0

Pour : 13

Contre : 0

Fait à Nice le 10 mars 2020

Le Président du Conseil d'administration
du CROUS de Nice-Toulon
Recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la
recherche et l'innovation de la région académique
Provence-Alpes-Côte d'Azur


Philippe DULBECCO